

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de Denney  
Du 29 août 2022 à 19h00**

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

**Nombre de conseillers présents : 9**

**Nombre de votants : 10**

M. le Maire ouvre la séance à 19h00, il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, Mme MEY Béatrice est désignée pour remplir cette fonction.

**Présents** Mrs Mmes : MORGEN Jean-Paul, GASPARI Christelle, EHRET Christophe, LUGAN Ludovic, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, VUILLAUMIE Elisabeth, CHATILLON Ludovic, PERIAT Fabrice.

**Absents excusés** : Mme FERNANDEZ Dorothée ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul, Mme REMOND Samantha, Mme GOCTU Aysun

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation PV conseil du 25 Juillet 2022
- 2) Rétrocession de terrain appartenant à la commune à Mrs Sanzy – Coinus - Belhania
- 3) Rétrocession de terrain appartenant à Mmes Disch – Unterreiner et Mme M. Ribstein
- 4) Renouvellement des baux ruraux
- 5) Budget : décision modificative
- 6) Questions et informations diverses

**1) Approbation PV conseil du 25 juillet 2022**

**DELIBERATION n° 2022/08/01**

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 25 juillet 2022.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2022.**

**2) Rétrocession de terrain appartenant à la commune à Mrs Sanzy – Coinus – Belhania  
Le conseil ne délibère pas sur cette rétrocession de terrain, renvoi lors d'un prochain conseil.**

M. le Maire expose : suite à la division en cinq lots de la parcelle anciennement cadastrée AE 74 pour la vente d'une parcelle constructible (AE 99) à un particulier, il reste un reliquat représentant une surface totale de 3 ares 82 ca selon le plan de bornage réalisé par un géomètre. Le reliquat de la parcelle AE 74 est divisé en trois terrains distinctifs cadastrés après bornage :

- AE 102 : 2 a 11ca
- AE 101 : 79 ca
- AE 100 : 92 ca.

Des riverains dont leur terrain respectif jouxte ces parcelles, seraient intéressés pour les acheter à la commune. Les élus décident dans un premier temps de soumettre aux intéressés une proposition de vente au prix de 11.47 € le ca, sachant que les frais d'actes notariaux et les frais de géomètre resteront à charge de la commune.

Les personnes susceptibles d'acheter ces terrains sont :

- Monsieur et Madame SANZY Jean, la parcelle cadastrée AE 101 d'une contenance de 79 ca au prix de 906.13 €,
- Monsieur et Madame BELHANIA Abdelbaki la parcelle cadastrée AE 102 d'une contenance de 211 ca au prix de 2 420.17 €,

- Vente à Monsieur COINUS Jean-Marie, la parcelle cadastrée AE 100 d'une contenance de 92 CA au prix de 1 055.24 €,

**Le Rapport de cette proposition est à soumettre aux intéressés avant décision définitive qui sera actée par délibération lors d'un prochain conseil municipal.**

**3) Rétrocession de terrain appartenant à Mmes Disch – Unterreiner et Mme M. Ribstein  
DELIBERATION n° 2022/08/03**

M. le Maire expose : afin de réaliser les travaux pour la mise aux normes du trottoir Grand'Rue, de la mairie au numéro 11 de la rue, une rétrocession de terrain au profit de la commune est nécessaire, l'accotement étant trop étroit. La commune doit racheter quelques centiares de terrain à quatre particuliers, les volumes correspondants sont estimés par un géomètre.

Il convient aujourd'hui de réaliser cette rétrocession de terrain par la commune par un acte authentique. La commune doit fixer une valeur d'achat pour les terrains qu'elle va acquérir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
DECIDE de fixer un prix de 5000 €/l'are de terrain,  
AUTORISE le Maire à signer les actes notariés concernant cette rétrocession de terrain par la commune aux quatre riverains suivants :**

- Mme Coline HUGON et M. Cyril LE MOING, domiciliés 15 Bis Grand'Rue  
Surface à acquérir par la commune : 0.03 are  
Terrain à acquérir pour une valeur totale de 150 euros
- Mme Jeanne UNTERREINER et M. Jean-Luc UNTERREINER, domiciliés 11 Grand'Rue  
Surface à acquérir par la commune : 0.16 are  
Terrain à acquérir pour une valeur totale de 800 euros
- Mme Dominique RIBSTEIN et M. Gilles RIBSTEIN, domiciliés 9 Grand'Rue  
Surface à acquérir par la commune : 0.41 are  
Terrain à acquérir pour une valeur totale de 2 050 euros
- Mme Alexandra DISCH, domiciliée 7 Grand'Rue  
Surface à acquérir par la commune : 0.16 are  
Terrain à acquérir pour une valeur totale de 800 euros

**AUTORISE le Maire à signer tout document se rattachant à cette opération de rachat de terrain aux riverains.**

**4) Renouvellement des baux ruraux  
DELIBERATION n° 2022/08/04**

M. le Maire expose : les baux ruraux par lesquels la commune loue des terrains communaux aux agriculteurs en vue de leur exploitation, arrivent à échéance et doivent être renouvelés. Ils sont conclus pour une durée de 9 années et renouvelables par tacite reconduction. Les différents locataires et parcelles louées en fonction du prix du fermage sont :

Location à l'EARL JULLEROT

ZA 45 : 27 ares

ZA 22 : 85.9 ares

ZB 304 : 114.60 ares (1<sup>ère</sup> partie)

ZA 10 : 29 ares

Location au GAEC FESTILAIT

ZB 304 : 114.60 ares (2<sup>ème</sup> partie)

ZC 20 : 21.8 ares

ZD 7 : 25.8 ares

Location à l'exploitant TACQUARD Lucien

ZD 97 : 69.4 ares

Location à l'exploitation JUIF Marie-Odile

ZB 65 : 91.4 ares

**A l'unanimité le Conseil :**  
**Décide de renouveler les baux ruraux concernant les parcelles désignées ci-dessus**  
**Autorise le Maire à signer tout document s'y attachant.**

**5) Budget : décision modificative N°2**  
**DELIBERATION n°2022/08/05**

M. le Maire expose : suite au prêt contracté auprès de la BPFC pour un montant de 80 000 €, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget communal 2022 afin de pouvoir solder la première échéance.

**A l'unanimité,**  
**APPROUVE les écritures budgétaires ci-dessous énoncées et modifie le budget primitif 2022 en conséquence :**

Investissement dépenses :  
Compte 1641 emprunts : + 2 628.63 €  
Compte 2128 autres agenc. et aménag. - 1 988.63 €  
Compte 2138 autres constructions - 640.00 €

**6) Questions et informations diverses**

- Stérilisations chattes + vaccins : facture vétérinaire de 316.90 €
- Le Maire va rappeler la SPA afin de trouver une solution face au problème très inquiétant de prolifération des chats, un particulier n'arrive plus à gérer ses chats.
- Les Arrêtés concernant la réglementation rue de la Mèche ont été envoyés en préfecture, à savoir : tonnage interdit au-dessus de 3.5 T, stationnement interdit des deux côtés de la chaussée et vitesse limitée à 30 km, il reste à placer les panneaux.
- Eclairage public : le Maire demande qu'un élu se charge de faire une estimation sur l'économie d'énergie en électricité depuis le remplacement des luminaires par des LED, ainsi que sur l'économie à réaliser si l'éclairage serait coupé la nuit.
- Bâtiment périscolaire : un devis est en cours pour une extension en préfabriquée qui serait moins onéreux, devis en attente.
- Conte & compagnie reprendra ses spectacles en octobre 2022.

Séance levée à 20h50 ;

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.  
Ce registre peut être consulté en mairie.

Béatrice MEY  
Secrétaire de séance,

Jean-Paul MORGEN  
Maire,